



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2010/7 – 16 février 2010



- ⇒ **Maintien des règles de gestion du TA d'IR3** page 1
- ⇒ **Communiqué du SNCD sur l'amélioration des carrières de la catégorie A. (carrières longues : inspecteur, IR3, IR2, IR1, IP1).** page 2

MAINTIEN DES REGLES DE GESTION DU TA D'IR3

La réunion de travail avec la direction générale et le SNCD, la CFDT et SOLIDAIRES (organisations ayant des élus en CAPC 4 et 3 pour les IR3) de jeudi 4 février 2010 a abouti à renforcer la règle élémentaire d'équité défendue par le SNCD : tenir compte pour le TA d'IR3 pour tous les inspecteurs (liste d'aptitude, concours et demain examen professionnel) de l'ancienneté réelle au grade d'inspecteur, appréciée à partir de la date de nomination au grade.

Il a été décidé de ne pas changer les règles de gestion du tableau d'IR3. De plus, à la demande du SNCD, il a été décidé de présenter désormais dans les documents de travail des CAPC et CAPL les candidatures par ancienneté réelle de grade calculée à partir de la date de nomination au grade.

Le poids du SNCD aux dernières élections professionnelles (4 élus sur 6 pour la CAPC du Tableau d'Avancement au grade d'IR3) a permis de contrer l'offensive de la CFDT-Douane contre les inspecteurs concours (revendication de la CFDT-Douane de promotion à IR3 expert dès 5 ans d'ancienneté en catégorie A uniquement pour les inspecteurs issus de la L.A. alors que les autres inspecteurs doivent attendre en pratique entre 18 et 22 ans d'ancienneté en catégorie A pour obtenir leur promotion).

RESUME : L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ **Rappel** : les « accords de Montreuil 2008 » sont la traduction des négociations menées par plusieurs organisations syndicales dont le SNCD afin d'accompagner socialement et financièrement les réformes de l'administration des douanes.
- ⇒ Au sein de ces accords, figurent plusieurs mesures propres aux agents de catégorie A largement portées par le SNCD et qu'il suit donc de très près.
- ⇒ Parmi ces mesures, figure notamment la revalorisation des « carrières longues » qui, avec la réforme statutaire de la catégorie A (création du grade d'inspecteur régional) concernera un nombre croissant d'inspecteurs.
- ⇒ L'amélioration des carrières - qui doit s'appuyer sur les avancées obtenues ou en cours de négociation à la DGFIP – revêt un caractère essentiel avec l'allongement de la durée de cotisation pour faire valoir ses droits à la retraite et la réforme annoncée du régime de retraite des fonctionnaires !

COMMUNIQUÉ

PROJETS DU SNCD RELATIFS A L'AMELIORATION DES CARRIERES DE LA CATEGORIE A CARRIERES LONGUES (inspecteur, IR3, IR2, IR1, IP1)

Paris, le 9 février 2010

Le SNCD, en conformité avec sa vocation à représenter l'ensemble des personnels de la catégorie A, travaille à la fois sur des projets de **revalorisation des carrières de l'encadrement intermédiaire** (carrière longue : inspecteur, IR3, IR2, IR1, IP1) **et des carrières directoriales** (inspecteur, IP2, DSD2, DSD1). **Travailler pour améliorer les divers débouchés de carrière, c'est avant tout travailler pour les inspecteurs de la DGDDI.**

La grille indiciaire des inspecteurs, grade de 1^{er} niveau de la catégorie A, a été alignée sur la meilleure grille possible avec le relèvement de l'indice du 12^{ème} échelon, à savoir celle des attachés. Ceci résulte des « accords de Montreuil 2008 », signés par le SNCD, relatifs à l'accompagnement social et financier de la réforme du dispositif de dédouanement.

Depuis notamment la mise en place, à l'initiative du SNCD, des filières d'expertise en 2005, un inspecteur des douanes et droits indirects dispose actuellement du **plus grand nombre d'options possibles pour la gestion de sa carrière** : carrière courte et directoriale à partir de la sélection d'IP2, carrière longue de chef de service et carrière longue d'expert sans mobilité imposée.

L'action du SNCD doit être appréciée en comparatif avec les possibilités de carrière dans les autres directions des ministères économiques et financiers où, par exemple, les filières d'expertise sont moins valorisées.

ACTIONS POUR L'ENCADREMENT INTERMEDIAIRE (2^e NIVEAU DE LA CATEGORIE A)

1. **Concernant la carrière longue**, le SNCD a obtenu, à l'automne 2008 dans le cadre de la signature des « accords de Montreuil » relatifs à l'accompagnement social et financier des réformes, le **principe de la revalorisation des fins de carrière longue (IR1, IP1)** via la revalorisation de l'indice terminal.
 2. **Le SNCD demande en parallèle la transposition des avancées négociées à l'heure actuelle à la DGFIP pour l'ensemble des grades d'inspecteur, d'inspecteurs départementaux et inspecteurs principaux** (*cf. notamment nos courriers au directeur général des 7 décembre 2009 et 6 janvier 2010*). Elles consisteraient principalement dans les évolutions suivantes :
 - 2.1 **Fusion des grades IR3 et IR2.**
 - 2.2 **Accélération des carrières des IR1.**
 - 2.3 **Création, si nécessaire, d'un grade unique d'inspecteur principal** calé sur le standard se déployant dans toutes les directions de Bercy.
 - 2.4 **Ouverture d'accès à un nouveau grade** offrant un indice terminal brut à 1015 (INM - indice majoré - 821) et dans certains cas à la Hors Echelle A. Ce dernier aspect est lié aux négociations interministérielles sur la mise en place d'un nouveau grade à accès fonctionnel (**GRAF**) permettant de nouveaux débouchés au-delà du grade d'IR1 et d'IP1.
-

COTISATIONS 2010

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD, seule organisation à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI.

Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2010.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir envisager, dans la mesure de vos possibilités, un versement de votre cotisation en début d'année ou, tout au moins, au premier semestre 2010. Je rappelle que les adhérents bénéficient d'une réduction d'impôt égale aux 2/3 de la cotisation versée.

Je vous remercie d'avance de votre compréhension des contraintes de fonctionnement de notre organisation.

Jacques DEFFIEUX, président du SNCD

- Inspecteurs-élève et ingénieurs-stagiaires	Gratuit	- IR2 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	191 €
- Inspecteurs 1 ^{er} au 3 ^e échelon	101 €	- IP2 du 5 ^e au 7 ^e échelon	191 €
- Ingénieurs 1 ^{er} échelon	101 €	- DSD 2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	191 €
- Inspecteurs 4 ^e et 5 ^e échelons	115 €	- Directeurs des labos cl. normale des 6 ^e et 7 ^e éch.	191 €
- Ingénieurs 2 ^e et 3 ^e échelons	115 €	- IR1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	198 €
- Inspecteurs 6 ^e et 7 ^e échelons	130 €	- IP1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	198 €
- Ingénieurs 4 ^e et 5 ^e échelons	130 €	- DSD 2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	198 €
- Inspecteurs 8 ^e et 9 ^e échelons	148 €	- DSD 2 des 5 ^e et 6 ^e échelons	206 €
- Ingénieurs 6 ^e échelon	148 €	- CSC 3	206 €
- Inspecteurs 10 ^e et 12 ^e échelons	166 €	- Directeurs des laboratoires de classe supérieure	206 €
- IP2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	166 €	- DSD 1 tous échelons	217 €
- Ingénieurs 7 ^e et 8 ^e échelons	166 €	- Directeurs des laboratoires de cl. exceptionnelle	217 €
- Directeurs labos cl. normale 1 ^{er} et 2 ^e éch.	166 €	- CSC 2	227 €
- IR3 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	182 €	- CSC 1	227 €
- IP2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	182 €	- Administrateur civil	227 €
- Directeurs labos cl. normale 3 ^e au 5 ^e éch.	182 €	- Retraité	64 €

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

.....

Téléphone

Télécopie + e-mail

Coordonnées personnelles (facultatif)



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Président : Jacques DEFFIEUX - Directeur de Publication : Emmanuel FOURNIGAULT.

Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 200 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.